

**CONSTRUCTION DE 14 LOGEMENTS PLS« COATI »
CRIQUE ANGUILLE TR 1 à MATOURY
Travaux de VRD**

1. Pouvoir Adjudicateur

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE KOUROU (S.IM.KO)
33, avenue Jean Jaurès – BP 812
97388 KOUROU Cedex
Téléphone : 0594 32 10 34
Télécopie : 0594 32 29 95

2. Procédure de passation

Marché à procédure adaptée (MAPA).

L'exécution du marché comporte une clause d'insertion par l'activité économique obligatoire en application des dispositions de l'article 38 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23/07/2015 relative aux marchés publics.

3. Objet de la consultation

Réalisation des travaux de VRD relatifs à la construction de 14 logements Prêt Locatifs Sociaux répartis en deux bâtiments de maisons de ville de type R+1, dans le cadre de l'aménagement de la tranche 1 de Crique Anguille à MATOURY.
Cette opération est située sur l'îlot D2.

Les travaux feront l'objet d'une seule tranche de réalisation et sont répartis en un (1) seul lot :

- **Lot n°1 : Terrassements/Voirie - Assainissement EU/EP - Réseaux souples - Espaces verts**

4. Variantes – Options

Le marché est ouvert aux variantes.

5. Délai d'exécution

Le délai global d'exécution des travaux est de 4 mois y compris période de préparation de 1 mois.

6. Date prévisionnelle de début des travaux

1er trimestre 2018

7. Justificatifs à produire / conditions de participation

Les justificatifs à produire quant aux qualités et capacités du candidat, et (hormis le DC1) en cas de groupement d'entreprises par tous les candidats du groupement y compris le mandataire, en cas de sous-traitance par le ou les sous-traitants désignés obligatoirement, sont listés dans le Règlement de la Consultation.

Niveau spécifique minimal exigé : afin de garantir qu'ils disposent de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ou des capacités techniques et professionnelles nécessaires à l'exécution du marché, les candidats devront présenter un chiffre d'affaires annuel, concernant les services objet du marché réalisé au cours des trois derniers exercices, d'au moins 80% du montant estimé du marché.

Les moyens de preuve de ces capacités acceptés par le Pouvoir Adjudicateur seront les suivants :

- . bilans ou extraits de bilans,
- . déclaration appropriée de banques,
- . déclaration vérifiable indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des années écoulées depuis la création,
- . présentation d'une liste des travaux exécutés au cours des dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, l'époque et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin

Les candidatures, offres et documents de présentation associés seront entièrement rédigés en langue française, l'unité monétaire utilisée est l'euro.

8. Critères de jugement

La sélection des candidatures sera effectuée sur la base des critères suivants : capacités professionnelles, techniques et financières (moyens matériels et humains, qualifications professionnelles, références sur prestations similaires, chiffre d'affaires,...) après analyse des dossiers technique et de références. Les candidats ne présentant pas de capacités techniques et financières jugées suffisantes à la réalisation du (des) lot(s) concerné(s) seront écartés.

Les offres seront jugées en fonction et dans l'ordre des critères pondérés suivants :

1. Valeur technique (capacité de l'entreprise par rapport aux travaux projetés) ; pondération : 50%
2. Prix ; pondération : 50%

9. Modalités de financement / paiement

- Financement : subventions, prêt bancaire
- Paiement : selon les modalités définies à l'article 3 du Cahier des Clauses Administratives Particulières, prix global et forfaitaire avance forfaitaire prévue, acomptes mensuels, délai global de paiement de 30 jours, virement bancaire.

10. Lieu où l'on peut retirer le dossier d'appel d'offres

Le dossier de consultation est disponible :

. sous forme électronique, sur le site <http://simko973.e-marchespublics.com> après inscription sur cette plate-forme de dématérialisation,

. sur support papier remis contre paiement d'une valeur de cinquante (50) euros par dossier pour frais de reprographie, par chèque libellé au nom de la S.IM.KO.

Ces documents sont à retirer à l'adresse ci-dessous:

ATP (Atelier technique de projets)
Mont Lucas 1 BAT G – RDC - 97300 CAYENNE
Téléphone: 0594 38 33 28
Portable : 0694 26 41 24

Les réservations pourront être réalisées dès parution du présent avis en adressant une demande à ATP au 0594 38 33 28 ou par mail à atel.tech.pro@wanadoo.fr . Tout retrait de dossier devra avoir fait l'objet d'une commande écrite.

Par ailleurs, tous frais éventuels d'envoi de dossier seront à la charge du candidat.

11. Date limite de réception des offres

Lundi 29 janvier 2018 à 12 heures.

12. Adresse où les offres doivent être transmises (uniquement sur support papier) :

Monsieur le Directeur Général
SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE KOUROU (S.IM.KO)
33, avenue Jean Jaurès – BP 812
97388 KOUROU CEDEX

13. Délai pendant lequel le soumissionnaire reste engagé par son offre

Cent vingt (120) jours à compter de la date limite de réception des offres.

14. Renseignements d'ordre administratif et technique

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE KOUROU (S.IM.KO)

33, avenue Jean Jaurès – BP 812

97388 KOUROU Cedex

Téléphone : 0594 32 10 34

Télécopie : 0594 32 29 95

15. Renseignements d'ordre technique

SECOTEM

3, rue Lederson

97354 REMIRE-MONTJOLY

Téléphone : 0594 25 21 00

Télécopie : 0594 25 21 01

16. Procédure de recours

L'instance compétente pour les procédures de recours est le Tribunal de Grande Instance de Cayenne – 7, avenue du Général de Gaulle – 97300 CAYENNE – Téléphone : 05 94 29 76 30.

Dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées, en cas de manquement aux obligations de publicité ou de mise en concurrence, toute personne ayant intérêt à conclure le contrat peut demander au juge de prendre toute mesure tendant à ce qu'il soit ordonné à la personne morale responsable du manquement de se conformer à ses obligations.

17. Organes de publication

. JAL France Guyane

. Plateforme de dématérialisation : <http://simko973.e-marchespublics.com>

. Site internet www.simko.fr

18. Date d'envoi à la publication chargée de l'insertion

Mardi 19 décembre 2017